

**Conférence Luxembourgeoise des élus**

**Réunion du groupe de travail « Aménagement du territoire, aspects urbanistiques et développement économique »**

18 novembre 2014 - Tenneville

Présents :

Luc Bossart – Echevin à Libin

Annick Burnotte – Echevine à Bastogne

Ludovic Collard - Echevin à Tenneville

François Culot – Bourgmestre de Virton

Francis Demasy – Bourgmestre de Leglise

Marc Gauthier – Bourgmestre de Tenneville

Christiane Kirsch – Echevine à Messancy

Maxime Léonet – Bourgmestre de Daverdisse

Yvon Moline – Echevin à Paliseul

Jean-Marc Franco - Bastogne

Jean-François Collin - représentant de Monsieur René Collin

Thérèse Mahy - Député provincial

Bernard Moinet - Député provincial

Henry Demortier – Directeur Idelux

Gérard Marchandise – Inspecteur général Province de Luxembourg

Sabine Vandermeulen – Premier Directeur ff Province de Luxembourg

Philippe Giersch – Directeur spécifique Province de Luxembourg

Excusés :

Elie Deblire – Bougmestre de Vielsalm

Claude Rolin - Député européen

Michel Jacquet – Bourgmestre d'Erezée

Commune de Wellin

Commune de Tellin

---

1. Accueil par Madame Mahy et Monsieur Moinet, députés provinciaux
2. Exposé : « Diagnostic et réflexion pour un développement territorial concerté en province de Luxembourg » – Henry Demortier, Directeur « stratégie territoriale » Idélux-AIVE – document en annexe du PV
3. Echanges :

Intervention du Bourgmestre de Daverdisse :

Concernant la Marque Ardenne, important de ne pas dévier et de rester dans la dynamique d'une marque porteuse.

Intervention du Bourgmestre de Léglise : le rôle de la CLE est de s'appuyer sur la force commune des élus locaux. Elle doit en être le porte-parole. Pour exemple, les demandes de modification de plan de secteur prennent trop de temps au risque de paralyser le développement des Communes. Idélux doit ici aussi jouer son rôle.

Intervention du Bourgmestre de Paliseul :

La modification du plan de secteur est nécessaire mais la procédure dure des années.

Intervention du Bourgmestre de Virton : La Wallonie a incité les Communes à construire des schémas de structure.

Intervention d'Annick Burnotte, Echevine à Bastogne : il est important de déterminer des priorités.

Intervention du Bourgmestre de Léglise : en matière de priorités, la CLE aurait aussi un rôle à jouer dans le cadre de la mobilité. Entre Léglise et Arlon vers le Grand-Duché , l'enjeu est crucial.

Intervention d'Henry Demortier, Idélux : deux informations : une consultation sur le Schéma de Mobilité transfrontalier (SMOT) est prévue le 03/12. La Wallonie se base toujours en matière de mobilité, notamment pour les plans d'amélioration de mobilité, sur un décret de 2005 au sein duquel le Sud-est de la province ne figure pas.

Bourgmestre de Daverdisse : Il y a un lobbying aussi à jouer. Important aussi de travailler en pluri-communalité. Il est clair que le développement de la zone de la Haute-lesse de la province ne présente pas d'enjeu intéressant aux yeux d'Idélux.

Or, les moyens doivent être répartis équitablement.

Intervention du Bourgmestre de Paliseul : il faut créer l'outil d'accueil et de développement avant et ne pas attendre les projets. Un entrepreneur se pose toujours la question de l'endroit d'implantation pour son projet.

Intervention du Bourgmestre de Daverdisse : Nos communes ne doivent pas devenir des réserves naturelles.

Intervention du Bourgmestre de Léglise : Important aussi de développer davantage d'union des 44 communes vis-à-vis de l'administration de l'urbanisme.

Intervention de Bernard Moinet, Député provincial :

Il est vrai que les conseils du fonctionnaire délégué passent pour des directives, que c'est considéré comme de l'ingérence et qu'il faudrait clarifier les choses au niveau de la région, le cwatup devant rester la règle et un guide fiable pour les communes et futurs bâtisseurs.

#### 4. Présentation des propositions/actions en matière de supracommunalité :

##### 4.1. Madame Mahy : Services Techniques Provinciaux

Le Pôle Technique Energie et Environnement est un service multicompetences proposant de nombreuses missions aux communes, des missions bien connues d'auteur de projet, de détection de fuites d'eau, de stabilité des bâtiments, de techniques spéciales, d'analyse des causes et de la remédiation d'humidité dans les églises...

- Les missions légales et décrétales regroupent :

- La gestion de l'atlas des voiries vicinales et innommées. Le nouveau décret relatif à la voirie communale va unifier la catégorisation et la gestion de ces voiries. Le Commissaire voyer conservera toujours son rôle ; par contre le Collège provincial a perdu son rôle d'approbation des décisions relatives à l'ouverture, à la suppression ou au changement des chemins, conservant un rôle d'avis non-conforme.
- La gestion des cours d'eau de 2<sup>ème</sup> catégorie et la tutelle sur les rivières de 3<sup>ème</sup> catégorie et sur les ruisseaux non classés.

- Les missions de conseil technique et administratif.

- Les missions d'indicateur expert :

La Province de Luxembourg intervient dans le cadre d'une expérience pilote avec la Région Wallonne, le SPF et les Communes qui le désirent pour aider les Communes à actualiser les données cadastrales relatives au précompte immobilier.

Bourgmestre de Daverdisse : les indicateurs experts provinciaux ont envoyé un courrier aux habitants de la commune propriétaires d'habitations qui sont reprises comme maisons sans chauffage et sans salle de bain.

Bourgmestre de Tenneville : l'objectif est d'augmenter le revenu cadastral qui n'a plus été revu depuis 1975 ; il s'agit d'une équité pour les citoyens. Monsieur Gauthier approuve l'initiative provinciale.

Bourgmestre de Léglise : dans cette optique, la meilleure perception de l'impôt sur le revenu cadastral devrait permettre une diminution de l'IPP.

Bourgmestre de Virton : l'adhésion d'une commune risque d'être mal perçue par le citoyen. La péréquation cadastrale n'est plus revues par l'Etat Fédéral ; il s'agit ainsi d'une péréquation indirecte qui est appliquée aux personnes qui déclarent les travaux d'amélioration ou de transformation des bâtiments.

- L'entretien des RAVEL, Voies Vertes, Voies Lentes, PICS verts, ...

A l'heure actuelle, les Services Techniques effectuent cet entretien pour compte d'environ ¼ des Communes. L'idée est d'étendre ce service à toutes les Communes qui le souhaitent moyennant rétribution.

- La détection des fuites d'eau concerne les 22 Communes qui n'ont pas remis leur réseau de DE à la SWDE.

- L'analyse thermique des bâtiments.

- Le radar analyseur de vitesses.

- Conseiller en aménagements publics.

Madame Mahy constate que le Service Technique provincial possède beaucoup d'expertise peu connue des Communes.

Une réflexion est également en cours pour proposer des mises à disposition partielle de personnel : chefs de travaux, ouvriers spécialisés.

Monsieur le Député Moinet : dans le cadre de la supracommunalité, Monsieur Moinet envisage de proposer aux Communes la mise à disposition de chauffeurs de bus, conducteurs d'engins de génie civil, personnel pour le relevé des compteurs d'eau, entretien de la signalisation des communes, ...

Ce service serait calqué sur le fonctionnement du SPIGVA, service de remplacement agricole.

Bourgmestre de Daverdisse : la Province pourrait mettre à disposition des Communes du petit matériel spécialisé tel les kits biométriques pour les passeports.

Bourgmestre de Virton : obligation de défibrillateurs dans les communes : les batteries sont très chères et valables 5 ans après la première utilisation.

Bourgmestre de Tenneville : il serait important que le service voiries fournisse un relevé des voiries communales sur base de catégories de voiries uniformisées sur la province voire la région wallonne.

En effet, le km de voiries communales intervient dans le calcul de la répartition du Fonds des Communes mais également dans le calcul des subsides régionaux dans les plans d'investissements communaux.

- La cartographie informatique : demande de mise à disposition de personnel pour l'encodage des données, dont par exemple les cimetières.

Bourgmestre de Daverdisse demande si avant de proposer un service il ne serait pas nécessaire de faire une enquête de satisfaction auprès des Communes et cite la défection d'un juriste provincial à une réunion importante.

Monsieur le Député Moinet signale que les Communes ont et auront de plus en plus besoin de conseils juridiques pointus.

Bourgmestre de Léglise : les Communes ont en charge la tutelle sur les CPAS et au 1<sup>er</sup> janvier 2015 la tutelle sur les Fabriques d'Eglise.

Monsieur le Député Moinet constate que tous les besoins mentionnés relèvent de la supracommunalité ; la Province proposera une série de services gratuits ou payants. En matière de marchés publics, les 44 Communes seront informées des marchés groupés et centrales de marché mis à la disposition des Communes par la Province.

Bourgmestre de Daverdisse : un marché groupé qui intéresserait les Communes est la fourniture de nouveaux types de ralentisseurs de trafic ; il y aurait lieu préalablement d'obtenir un avis technique et légal unique de la part des Commissaires voyers et de Madame Lemmens.

Monsieur Moinet précise le rôle de la Province dans le cadre de la Sécurité Civile :

- Financement à l'extraordinaire de matériel.
- Mise en commun des moyens et compétences partagées entre la Zone de Secours et la Province.

Les 2 actions provinciales représentent une aide annuelle d'un montant de 1.200.000 euros, soit 10% du Fonds des Provinces (crf. DPR).

#### 4.2. Monsieur Moinet : Economie et tourisme

##### **Tourisme :**

- Les maisons du tourisme La Province apporte une subvention **de 60.000€** aux 12 MT (5.000€ par MT) pour leur promotion.
- Maisons de tourisme : aide logistique de la part de la FTLB : une estimation de **9.990,33€**

- Base de données touristiques partagées : Hadès. La FTLB, avec le soutien provincial, a développé une base de données des informations touristiques. Cette base permet l'alimentation coordonnée des sites internet de promotion touristique. Toutes les MT en font partie et en sus, une dizaine de Communes de la Province. Pour information, la Wallonie, depuis 5 ans, tente de mettre en place un outil identique, à l'échelle wallonne en s'appuyant initialement sur les 42 MT. Le projet n'avance pas et les FTP seront certainement sollicités pour jouer le rôle de fédérateur.
- La FTLB assure le rôle de promotion du territoire provincial et mène dans ce cadre diverses actions fédératrices :
  - Challenge province propre et fleurie : en moyenne 60 communes et villages participants : **35.000€**
  - Le week-end des paysages : **25.000€** - 50 sites répartis sur le territoire
  - Horecadays : **20.000€**
  - Journée des jardins naturels

## Economie

- Cotisation annuelle statutaire à Idélux destinée à alimenter le fonds d'expansion : **780.000€**
- Aide à l'achat de terrains par des entreprises en partenariat avec les Communes de la province : budget moyen annuel : **100.000€**
- Baromètre et analyses statistiques trimestrielles : outil d'aide à la décision pour les communes et autres acteurs locaux
- Apport de contre-garantie dans le cadre de crédit par des entreprises (partenariat avec les sociétés de caution mutuelle)
- Soutien au crédit pour les opérateurs locaux par la garantie provinciale apportée pour les crédits octroyés par Crédal : enveloppe maximale de 750.000€
- Aide à la consultance octroyée aux entreprises qui est complémentaires à celle de la Wallonie – budget annuel : **40.000€**
- Aide à l'exportation complémentaire aux aides de l'AWEX – budget annuel : **60.000€**

### Echanges :

Intervention du Bourgmestre de Daverdisse : nous avons entendu parler d'une suppression de la moitié du nombre de MT. Est-ce exact ?

Réponse de Monsieur Moinet, Député provincial : le projet de la Wallonie est de restructurer le nombre d'opérateurs touristiques que sont les maisons du tourisme. Il n'y a pas encore de balises déterminées mais cette évolution se fera progressivement, en concertation et concerne l'ensemble du territoire wallon qui regroupe 42 Maisons du tourisme.

Intervention du Bourgmestre de Daverdisse : sera-t' il possible de travailler sur deux provinces ?

Réponse de Bernard Moinet : Il semble que la volonté du Ministre est de rester dans les territoires des provinces et ce notamment pour permettre aux fédérations provinciales de jouer complètement leur rôle de fédérateur.

#### 4.3. Madame Mahy : l'agriculture et le développement durable

##### **Agriculture :**

###### **Aide aux exploitations (SPIGVA)**

Réalisation des comptabilités de gestion - conseils technico-économiques - encadrement de la gestion des troupeaux et des cultures - aide à la gestion administrative (déclaration de superficie, mesures agri-environnementales, permis unique et d'environnement) - rôle de consultant ISA - organisation de cycles de formation de cours de production agricole et de gestion - formation continue des agriculteurs.

###### **Analyses de fourrages (CENTRE DE MICHAMPS)(FOURRAGES-MIEUX)**

###### **Défense des Producteurs Laitiers de la Province de Luxembourg**

###### **Fonds des Calamités**

###### **Actions de Promotion**

Soutien à la Foire de Libramont – Opérations Agricharmes (journée découverte du métier agricole pour les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> primaires) - Concours fermes fleuries

###### **Service de Remplacement (SEREAL)**

###### **Soutien aux organismes agricoles**

##### **Développement durable :**

Service très important car il permet de fédérer et d'aider les Communes pour la mise en place du projet POLLEC/Convention des maires auquel 14 Communes adhèrent déjà.

Pour rappel, ce projet a pour objectif en 2020 de :

- Diminuer de 20% la production de gaz à effet de serre.
- Diminuer de 20% la consommation d'énergie.
- D'augmenter de 20% la production d'énergie durable.

Sans l'intervention provinciale, ce projet est difficilement réalisable au niveau communal.

Bourgmestre de Daverdisse : ce projet est basé sur des bilans énergétiques des consommations d'énergie et de production de CO2 et est évolutif ; au fur et à mesure, on définit les choix et les actions à mener.

La Commune de Daverdisse a participé au projet Ecole Zero Watt : des économies allant de 15 à 30% ont été obtenues.

Le Bourgmestre de Tenneville demande à la Province d'intervenir auprès de la Région Wallonne, Monsieur le Ministre Furlan, pour que les écopasseurs communaux puissent continuer de disposer des points APE.

Madame Mahy : une dynamique de solidarité a été créée entre 14 communes avec pour objectif de l'étendre aux 44 Communes. Au prochain Conseil provincial, la Province décidera d'adhérer à la Charte de Territoires à Energie Positive ; à moyens termes, il faudra se positionner par rapport aux énergies renouvelables.

Le Bourgmestre de Daverdisse informe ses collègues que généralement les primes énergétiques communales sont soumises à l'octroi des primes régionales. Ces primes régionales ayant été supprimées, la Commune de Daverdisse a suspendu temporairement cette liaison.

Madame Mahy présente l'outil de cadastre énergétique provincial adaptable aux Communes.

En fin de réunion, Monsieur Bernard Moinet a interrogé les participants en leur demandant s'ils considéraient bien toutes ces actions comme supracommunalité. Les participants ont approuvé.